



<http://www.diva-portal.org>

This is the published version of a paper published in *Revue Verbum*.

Citation for the original published paper (version of record):

Tseronis, A. (2010)

Les marqueurs d'une stratégie de gestion de la charge de la preuve: franchement et en fait qualifiant une thèse

Revue Verbum, 32(1): 73-91

Access to the published version may require subscription.

N.B. When citing this work, cite the original published paper.

Permanent link to this version:

<http://urn.kb.se/resolve?urn=urn:nbn:se:oru:diva-70105>

LES MARQUEURS D'UNE STRATÉGIE DE GESTION DE LA CHARGE DE LA PREUVE : FRANCHEMENT ET EN FAIT QUALIFIANT UNE THÈSE

Assimakis TSERONIS

Laboratoire Communication et Politique, CNRS

RÉSUMÉ

Jusqu'à présent, la plupart des études qui font le point sur l'inscription linguistique de l'argumentation s'intéressent plutôt au « potentiel indiciaire » des mots et des locutions étudiés et négligent leur effet stratégique potentiel dans le discours argumentatif. Dans cet article, je propose une étude systématique des adverbes « illocutifs », comme franchement et honnêtement, quand ils figurent dans l'énoncé qui sert à avancer une thèse. Par ailleurs, je défends l'idée que la locution adverbiale en fait a le même effet stratégique que ces adverbes. Pour rendre compte du rôle stratégique que ces adverbes peuvent jouer quand ils servent à qualifier une thèse, je fais appel à la notion de charge de la preuve, indissociable de l'acte d'avancer une thèse. Je défends l'idée que ces adverbes peuvent être considérés comme un moyen dont dispose le locuteur pour formuler sa thèse de manière à gérer la charge de la preuve à son avantage. Ainsi, leur présence dans l'énoncé-thèse peut être considérée par l'analyste comme un marqueur de stratégie de gestion de la charge de la preuve.

ABSTRACT

Up until now, most studies that deal with the linguistic realization of argumentation are mainly interested in the « indicative potential » of the words and phrases studied and tend to neglect the potential strategic effect of these words in argumentative discourse. In this article, I propose a systematic study of “illocutionary adverbs”, such as franchement and honnêtement, when they appear in the utterance that functions as a standpoint. I also argue that the adverbial phrase en fait has the same strategic effect. In order to account for the strategic role of these adverbs when they serve as qualifiers of a standpoint, I have recourse to the concept of burden of proof, a concept that is essential to the act of advancing a standpoint. I argue that these adverbs can be considered as a means at the arguer's disposal when formulating his standpoint to manage the burden of proof to his advantage. As a result, the analyst may consider their presence in the utterance that functions as a standpoint as a marker of the strategy of managing the burden of proof.

1. INTRODUCTION

Dans le cadre d'une analyse argumentative du discours, on s'intéresse centralement à l'identification des différentes fonctions que tel ou tel énoncé est censé jouer dans une discussion argumentative, entendue comme une interaction dans laquelle s'engagent deux parties qui visent à résoudre un différend. On peut ainsi identifier les énoncés qui servent à réaliser des « coups argumentatifs » comme avancer ou mettre en doute une thèse, présenter des arguments à l'appui d'une thèse, ou encore demander ou donner des explications à la partie adverse. L'énoncé qui avance une thèse exprime une position positive ou négative sur une question en discussion (van Eemeren & Grootendorst, 1996, 2004 ; voir aussi Plantin, 1996, 2005).¹ L'identification du coup qui consiste à avancer un point de vue dans le discours, comme d'ailleurs l'identification d'autres coups argumentatifs, s'appuie moins sur le sens lexical des mots ou le contenu propositionnel de la phrase que sur la relation qu'on peut établir entre un énoncé et les énoncés qui le précèdent et/ou le suivent dans le discours. Cela dit, l'identification d'une thèse est, en pratique, une démarche beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît, qui demande de la part de l'analyste une connaissance du contexte dans lequel le discours se produit ainsi qu'une interprétation des énoncés qui prenne en compte tant les aspects sémantico-syntaxiques que les aspects organisationnels du discours.

Afin de repérer les énoncés et les phénomènes discursifs susceptibles de jouer un rôle dans une analyse argumentative, les analystes ont cherché à identifier les moyens linguistiques par lesquels les catégories d'analyse argumentatives sont inscrites dans le discours. L'identification des formes d'inscription linguistique de l'argumentation peut aider l'analyste non seulement à identifier les unités qu'il lui faut étudier, mais aussi à justifier son interprétation en s'appuyant sur l'observation des mécanismes linguistiques et discursifs en jeu. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les nombreux travaux consacrés aux « *indicateurs argumentatifs* », « *connecteurs argumentatifs* » ou « *marqueurs argumentatifs* ». En fonction des intérêts des auteurs et de leurs approches théoriques respectives, les recherches portent sur des mots ou des locutions dont l'analyste peut se servir comme indices plus ou moins fiables et univoques pour le repérage de diverses fonctions argumentatives.

¹ Dans la littérature anglophone on parle de « *standpoint* » ou de « *point of view* ». En français, il n'y a pas un mot qui traduise le mot anglais « *standpoint* » ; on utilise soit « *thèse* » soit « *point de vue* ». Les termes « *conclusion* » et « *proposition* » font référence au syllogisme et aux approches formelles de l'argumentation et ne sont pas pertinents pour l'approche adoptée ici. Dans cet article j'utilise indifféremment « *point de vue* » ou « *thèse* ».

La pragma-dialectique (van Eemeren & Grootendorst, 1996, 2004 ; van Eemeren & Houtlosser, 2004), par exemple, s'intéresse aux indicateurs susceptibles d'aider l'analyste à identifier les coups argumentatifs avancés par les deux parties au cours d'une discussion critique, comme le fait d'avancer une thèse, d'exprimer un doute, de demander la justification de la thèse, d'inviter l'adversaire à accepter une proposition comme un objet d'accord, etc. Elle cherche aussi à dresser l'inventaire des indicateurs qui marquent la structure formée par une constellation de plusieurs arguments, qui spécifient le lien qui existe entre les arguments avancés et la thèse défendue, ou qui jalonnent les différentes étapes par lesquelles passe idéalement une discussion critique.² Les études qui s'inscrivent dans la perspective ouverte par Anscombe et Ducrot (1983 ; voir aussi Ducrot *et al.*, 1980) se concentrent sur des connecteurs comme *mais*, des adverbes comme *presque* ou *décidément* et des locutions comme *je trouve que*, afin de montrer comment chacune de ces expressions contribue à construire l'orientation argumentative de l'énoncé dans lequel elle figure. Enfin, dans la tradition de la rhétorique renouvelée par Perelman et Olbrechts-Tyteca (1958), malgré une attention ponctuelle portée au style et à la présentation du discours argumentatif, on s'intéresse essentiellement à l'effet persuasif que peut avoir tel ou tel usage du langage plutôt qu'à la description précise des mots ou locutions entrant dans une figure de style donnée. Bien que Perelman parle à plusieurs reprises de la formulation des différents types d'arguments (voir, par exemple, le paragraphe sur « L'expression de la dissociation »), son intérêt est d'illustrer les différentes techniques argumentatives à travers des exemples et non pas de décrire systématiquement les mécanismes linguistiques qui peuvent aider l'analyste à identifier ces techniques.

Jusqu'à présent, la plupart des études qui font le point sur l'inscription linguistique de l'argumentation et sur le rapport entre les aspects sémantico-syntaxiques du langage et les catégories de l'analyse argumentative s'intéressent plutôt au « potentiel indiciaire » des mots et des locutions étudiés et négligent l'effet stratégique que l'usage de certains mots ou locutions peut avoir dans une discussion argumentative.³ On notera ainsi que des énoncés

² Voir l'ouvrage publié par van Eemeren, Houtlosser et Snoeck Henkemans (2007) et leur article dans ce volume.

³ Les études menées par Doury (2003, 2004, 2008, 2009) sur l'argumentation dans l'interaction prêtent une attention significative aux moyens, notamment lexicaux, d'une grande variété, qui s'offrent aux locuteurs engagés dans une discussion argumentative. La démarche proposée introduit une conception des marqueurs argumentatifs qui va au-delà de la simple identification des connecteurs. Cela dit, l'intérêt de l'analyste porte essentiellement sur le rôle heuristique de ces mots ou locutions, qui donnent accès aux normes argumentatives ou, plus largement, aux représentations que se font les locuteurs de l'argumentation. Le rôle stratégique que l'usage d'un mot ou d'une locution peut jouer dans la réalisation des buts stratégiques d'un locuteur n'y est abordé qu'incidemment.

préfacés par les locutions *je trouve que, je pense que, il me semble que, il me paraît que* marquent qu'un point de vue est avancé. Pourtant, on ne cherchera pas, ou du moins pas de manière systématique, à décrire l'effet stratégique qui résulte du choix fait par le locuteur d'avancer son point de vue en se servant d'une construction personnelle plutôt que d'une construction impersonnelle, par exemple.

Dans cet article, je propose une étude systématique des adverbes dits « illocutifs », comme *franchement, honnêtement, sincèrement*, quand ils figurent dans l'énoncé qui sert à avancer un point de vue dans une discussion argumentative. Afin de préciser l'effet stratégique que peut avoir leur usage, je ferai appel à la notion de la charge de la preuve, qui est indissociable de l'acte d'avancer un point de vue. De plus, je défendrai l'idée que la locution adverbiale *en fait* a le même effet stratégique que les adverbes illocutifs lorsqu'elle est utilisée pour qualifier un point de vue.

2. AVANCER UNE THÈSE : UN ACTE DE LANGAGE ASSERTIF

Un point de vue, selon la théorie pragma-dialectique de l'argumentation, est défini comme une position externalisée (c'est-à-dire rendue publique) qu'une partie assume au regard d'une divergence d'opinion qui se manifeste dans une interaction de type « débat » (mode dialogal) ou implicitement, en référence à un contexte polémique (mode monologal) (van Eemeren & Grootendorst, 1996). Un point de vue peut être reconstruit soit directement, à partir d'un ou plusieurs énoncé(s) produit(s) dans le discours, soit indirectement, sur la base de ce que l'analyste peut plausiblement supposer du point de vue du locuteur dans le discours étudié. Dans le premier cas, l'analyste peut identifier dans le texte un énoncé qui porte la thèse défendue par le locuteur, et qui peut, ou non (et c'est le cas le plus fréquent), être marqué par des indicateurs spécifiques. Les exemples suivants, empruntés à van Eemeren et Grootendorst (1996, 30), illustrent ces deux possibilités :

- (1) *C'est comme ça que je vois les choses : si ça ne fait pas de bien, au moins ça ne fera pas de mal.*
- (2) *Trop manger, c'est criminel.*

Pour illustrer le cas où une thèse n'est suggérée qu'implicitement, on peut penser aux campagnes publicitaires qui avancent des arguments à l'appui d'une thèse injonctive (« achetez le produit X ») qui reste le plus souvent implicite. Charaudeau (1992, 783) en donne un exemple quand il reconstruit le slogan d'une publicité pour une banque : « Accueillir, Ecouter, Conseiller – BNP » ainsi :

- (3) *Si vous venez à la BNP, alors vous serez accueilli, écouté, conseillé ; or c'est ce que vous désirez le plus, donc vous ne pouvez pas ne pas venir à la BNP.*

Si l'on adopte une conception de l'argumentation intégrant les apports de la théorie des actes de langage, on peut considérer l'acte d'avancer un point de vue comme un acte de langage de type assertif (Houtlosser, 2001, 2002). Cette analyse est justifiée dans le cadre de la théorie pragma-dialectique par le fait que les assertifs sont les seuls actes de langage pour l'accomplissement desquels le locuteur doit s'engager à répondre aux questions de son interlocuteur afin d'en justifier le contenu propositionnel (Searle, 1969). La notion de prise en charge,⁴ qui est donc une des caractéristiques définitoires de l'acte assertif, est aussi au cœur de l'acte d'avancer un point de vue dans une discussion argumentative. Celui qui avance un point de vue doit être prêt à répondre aux questions pertinentes de son interlocuteur, s'il cherche à mettre à l'épreuve sa thèse afin de conclure qu'elle est tenable ou pas. En d'autres termes, dans le contexte d'une discussion argumentative, celui qui avance un point de vue doit être prêt à assumer la charge de la preuve qui lui incombe dès lors que son interlocuteur lui demande des justifications. En ce sens, les arguments qu'on avance à l'appui d'une thèse découlent du fait qu'on en a assumé la charge de la preuve. Il s'agit d'une condition nécessaire, mais pas suffisante, pour arriver à convaincre son interlocuteur de l'acceptabilité de cette thèse.⁵

Il faut noter ici qu'un acte de langage assertif ne sert pas toujours et par défaut à avancer un point de vue. Pour cela, il faut qu'il soit accompli dans un contexte de doute, c'est-à-dire un contexte où le contenu propositionnel de l'assertif est (ou peut être) mis en doute par un interlocuteur présent ou virtuel. Par ailleurs, lorsqu'il est employé dans le discours pour dissiper un doute (explicite ou implicite) de l'interlocuteur à l'égard d'une thèse en discussion, un assertif sert à avancer un *argument* à l'appui de cette thèse. L'analyste peut parfois s'appuyer sur des indices verbaux pour identifier l'assertif fonctionnant comme point de vue dans le discours, et le distinguer de l'assertif fonctionnant comme argument ; c'est le rôle de locutions comme *à mon avis* ou de conjonctions comme *donc*, par exemple.

Des adverbess comme *franchement* ou *en fait* peuvent également figurer dans l'énoncé assertif qui porte la thèse, ainsi que le montrent les exemples suivants :⁶

⁴ L'usage des termes « *point de vue* » et « *prise en charge* » que je fais ici ne recouvre pas l'usage qu'on en fait dans la théorie scandinave de la polyphonie linguistique (voir Dendale & Coltier, 1982).

⁵ Pour réussir à convaincre son interlocuteur, l'amener à abandonner ses doutes et à accepter la thèse avancée, le locuteur ne doit pas seulement assumer la charge de la preuve en avançant des arguments à l'appui de cette thèse mais aussi s'assurer que les arguments avancés soient acceptés comme soutiens pertinents et suffisants par son interlocuteur.

⁶ En dehors des exemples construits ou tirés de la littérature en argumentation, je m'appuie sur les résultats de recherches effectuées à l'aide du moteur de recherche Google ou de la veille linguistique de la presse offerte par la plateforme GlossaNet, comme c'est le cas ici.

- (4) **Franchement**, je trouve votre réflexion assez nulle et assez pauvre. Mais tel est mon point de vue et vous trouverez la mienne sans doute nulle aussi!
[http://forum.ucpa.com/showthread.php?t=31632]
- (5) **En fait**, Bordeaux n'a pas besoin de ponts puisque la vie de la ville se résume à la Garonne et non à son franchissement.
[http://www.cafegéo.net/article.php?id_article=1084]

La présence de tels adverbes dans des énoncés ne suffit pas à les désigner comme thèses. On peut cependant considérer que ces adverbes ajoutent un commentaire qui joue un rôle secondaire mais stratégique dans le cadre d'une discussion argumentative. C'est à ces cas particuliers qu'on va prêter attention dans la suite de cette étude : l'analyse sera donc consacrée aux énoncés qualifiés par *franchement* ou *en fait*, et qui servent à un locuteur à avancer explicitement sa thèse.

3. LES ADVERBES ILLOCUTIFS DANS L'ÉNONCÉ-THÈSE

Les adverbes comme *franchement*, *sincèrement*, *honnêtement*, *sérieusement* font partie de la catégorie des adverbes de phrase (Mørdrup, 1979, Molinier, 1990). Les adverbes de phrase sont extérieurs à l'énoncé et ne participent pas à la construction de son contenu propositionnel, à la différence des adverbes comme *vite*, *lentement*, *demain*, *ici*, *rapidement*, *accidentellement*, *très*, *complètement*, qui qualifient le verbe ou l'adjectif et qui font partie des constituants de la phrase (verbale ou nominale). Les adverbes comme *franchement*, dits « illocutifs », sont les plus détachés de la phrase aussi bien sémantiquement que syntaxiquement. Ils ne portent pas sur un constituant particulier mais sur l'acte illocutoire, constitué par l'énonciation même de la phrase, comme le note Guimier (1996).⁷ Le fait que ces adverbes portent sur l'énonciation et la relation entre l'énonciateur et son allocutaire est illustré par leur aptitude à figurer dans des énoncés qui accomplissent des actes de langage autres qu'assertifs, ce qui n'est pas possible pour des adverbes comme *probablement* et *malheureusement*, bien qu'ils fassent eux aussi partie des adverbes de phrase :

- (6) **Franchement**, je te promets de finir mes devoirs ce soir.
 (7) **Franchement**, je te demande de finir tes devoirs ce soir.
 (8) **Franchement**, est-ce que tu va finir tes devoirs ce soir ?
 (9) **Franchement**, je regrette de ne pas avoir fini mes devoirs hier soir.

⁷ Dans la littérature francophone et anglophone, les adverbes étudiés ici figurent aussi sous les noms de « disjonctifs de style » (Mørdrup 1979, Molinier 1990, reprenant les « *style disjuncts* » de Greenbaum, 1969), « adverbes énonciatifs » (Nef & Nölke, 1982), et « *pragmatic adverbs* » (Bellert, 1977). Bach & Harnish (1979) les appellent « *illocutionary adverbs* », d'où le terme « illocutifs » utilisé par Guimier (1996) et ici.

La plupart de ces adverbes peuvent aussi fonctionner comme adverbes de manière, modifiant le verbe dans une phrase verbale ou l'adjectif dans une phrase nominale, comme le montrent les deux exemples suivants :

- (10) *Comment un commerçant ayant pignon sur rue dans un autre pays a-t-il pu apprendre que des employés d'une société française se positionnaient sur le marché parallèle du commerce de poissons ? Personne n'a répondu franchement à cette question.* [La Voix du Nord]
- (11) *Ce plan est franchement irréaliste, explique l'économiste Mathieu Plane de l'OFCE.* [Libération]

C'est le fait que ces adverbes soient ou non en position détachée qui détermine leur fonction d'adverbes illocutifs ou d'adverbes de manière. Comme le note Guimier (1996, 158), « l'étiquette adverbe illocutif ne correspond pas à une classe d'adverbes mais à un modèle de fonctionnement ». Nef et Nølke arrivent à la même conclusion : pour eux, les modalisateurs d'énonciation « ne forment pas une troisième catégorie par rapport aux modalisateurs d'énoncé et modalisateurs de constituant » (1982, 52). Constantin de Chanay remarque lui aussi qu'« il n'y a pas de classe d'adverbes de phrase portant sur l'énonciation, mais seulement des emplois possibles » (1994, 333, n. 3).

On s'en tiendra ici à l'étude des adverbes comme *franchement* dans leur usage détaché⁸ en tant que « modificateurs de l'énonciation » (voir Nef & Nølke, 1982). L'exemple suivant illustre ce cas :

- (12) *Franchement, c'est plutôt ennuyant de se retrouver dans ce classement.* [La Capitale]

Ici, une demande de justification de la thèse avancée en (12), portée par une question comme « pourquoi est-ce que tu penses cela ? », ne concernerait pas l'adverbe *franchement*. En répondant à une telle question, le locuteur devrait justifier pourquoi il pense que « c'est plutôt ennuyant de se retrouver dans ce classement », et non pas pourquoi « c'est franchement ennuyant » ou pourquoi « c'est ennuyant de se retrouver franchement dans ce classement ». Par contre, la mise en doute des assertions portées par les exemples (10) et (11) concerne aussi l'adverbe *franchement* : le locuteur devra alors justifier pourquoi il pense que « personne n'a répondu franchement à la question posée », et pourquoi il pense que « le plan est franchement irréaliste ». C'est dans leur usage détaché, illustré par l'exemple

⁸ La position canonique des adverbes illocutifs est la position initiale détachée. Ils peuvent quand même apparaître aussi en position incise, sans faire pour autant partie des constituants de la phrase, comme dans l'exemple suivant : « *Je ne la connais pas. On se dit bonjour, il n'y a pas de souci, il n'y a aucun souci mais, franchement, je ne la connais pas.* » [Le Figaro].

(12), que les adverbes illocutifs peuvent faire fonction de qualificateurs de thèse.

Comparons les deux exemples suivants pour illustrer les cas dans lesquels l'adverbe illocutif qui apparaît dans l'énoncé-thèse peut compter comme un qualificateur de la thèse avancée :

- (13) *Je trouve que j'ai quand même agi **honnêtement**, puisque j'ai recherché toutes les méthodes de transcriptions possibles.*
 [http://fr.wikipedia.org/wiki/Discussion_Wikip%C3%A9dia:Prise_de_d%C3%A9cision/Transcription_du_japonais]
- (14) *Mon grand favori, c'est naturellement le Watducks. **Honnêtement**, je ne vois pas bien qui pourrait les battre puisqu'ils sont encore plus forts que la saison passée.* [http://www.hockeybelgium.be/?p=2018]

Dans l'exemple (13), la phrase subordonnée introduite par *puisque* vient à l'appui de la phase principale, qui peut être reconstruite comme avançant la thèse : « J'ai quand même agi *honnêtement* ». En revanche, dans l'exemple (14), l'adverbe *honnêtement* ne fait pas partie de ce qu'on pourrait reconstruire comme étant la thèse du locuteur. La phrase subordonnée introduite par *puisque* vient à l'appui de la thèse : « Il n'y a pas d'équipe qui puisse battre le Watducks ». Ici, l'adverbe *honnêtement* ajoute un commentaire à la thèse avancée qui se situe hors de la portée de la mise en doute. Ce n'est que dans l'exemple (14) que l'on peut dire que l'adverbe illocutif sert à qualifier la thèse avancée, c'est-à-dire qu'il ajoute un commentaire qui peut être omis sans rendre l'énoncé incompréhensible (et du coup agrammatical) et qui ne reçoit pas de justification dans l'argumentation qui est (ou qui peut être) avancée à l'appui de la thèse.

Les adverbes illocutifs comme *franchement* ou *honnêtement* ajoutent à l'énoncé un commentaire concernant la franchise et la sincérité du locuteur. Pourtant, comme le notent les auteurs qui ont étudié ces adverbes, « la présence de telles formes dans l'énoncé ne garantit pas l'honnêteté, la franchise, etc. du locuteur » (Molinier, 2009, 12). Guimier (1996, 156) remarque par ailleurs que « tout énoncé, en l'absence d'un marqueur illocutif, présuppose la sincérité du locuteur. Ceci est une condition nécessaire à la communication. Souligner au moyen d'un adverbe cet aspect de l'énonciation n'est jamais innocent. Il s'agit pour le locuteur d'établir une relation de confiance avec son interlocuteur ». Quel est alors l'effet de l'ajout du commentaire « je suis sincère » dans la formulation d'une thèse, si on s'attend par défaut à ce que le promoteur d'une thèse soit sincère et coopératif quand il s'engage dans une discussion argumentative ? On essaiera de répondre à cette question après une comparaison des adverbes illocutifs et de la locution adverbiale *en fait*.

4. EN FAIT DANS L'ÉNONCÉ-THÈSE

La locution adverbiale *en fait* n'a pas reçu autant d'attention dans la littérature francophone que les autres locutions adverbiales, et surtout pas autant d'attention que les adverbiaux équivalents en anglais *actually* et *in fact*.⁹ Elle est considérée comme une locution adverbiale de structuration du discours qui marque une certaine opposition par rapport à ce qui précède, du même ordre que les locutions *en réalité*, *en revanche*, *par contre*, *au contraire*, *au bout du compte*. Danjou-Flaux (1980, 130), qui a comparé les locutions *en effet* et *en fait* en français, propose deux interprétations de la valeur oppositive de *en fait*. Elle distingue d'une part les cas où « *en fait* s'oppose toujours à quelque chose, mais ce « quelque chose » n'est pas forcément un énoncé repérable » ; il s'agit alors d'une opposition implicite. D'autre part, *en fait* peut marquer une rupture avec l'énoncé qui précède, en le dénonçant comme superficiel, incomplet ou illusoire. L'auteur souligne aussi la valeur informationnelle qui distingue *en fait* du *mais* réfutatif : « l'énoncé introduit par *en fait* apparaît pourvu d'une forte valeur informationnelle. Ce n'est pas le cas avec *mais* qui laisse intact l'énoncé précédent et ne fait pas de différence du point de vue informationnel entre les deux énoncés mis en relation » (*idem*, 133). Ces deux valeurs de *en fait* peuvent être illustrées par les exemples suivants :

- (15) *En fait*, côté cuisine, il n'y a que les desserts qui demandent à être un peu peaufinés. À 6 \$ l'assiette, le yaourt au miel pourrait être plus spécial que simplement du yaourt et du miel. [La Presse]
- (16) *En fait* il y a eu quatre victimes puisqu'une des employées morte [sic] dans l'incendie attendait un enfant. [Le Figaro]
- (17) Forêt ou savane ? Cette différence paraît mineure mais est, *en fait*, importante pour déterminer si les premiers hominidés ont bien commencé à marcher debout parce que les changements environnementaux les auraient poussés à ne plus vivre sans la forêt. [7 sur 7]

Dans le premier cas, le *en fait*, qui se trouve au début du dernier paragraphe d'une critique d'un restaurant, ne s'oppose pas à un énoncé précis qui puisse être repéré dans le texte qui précède mais à l'ensemble du texte qui précède. *En fait* pourrait être remplacé dans ce cas par une locution comme *tout compte fait*. Dans le second exemple, qui est un commentaire, par un internaute, d'un article du journal *Le Figaro* intitulé « La grève en Grèce dégénère, trois morts à Athènes », la locution *en fait* vient s'opposer au titre de l'article, pour rectifier l'information concernant le nombre de victimes.

⁹ Sur *in fact* voir Aijmer (2002), Aijmer & Simon-Vandenberg (2004), Simon-Vandenberg & Aijmer (2002-2003). Sur *actually* voir Oh (2000), Smith & Jucker (2000). Selon Grieve (1996, 260-1), la locution *in fact* est beaucoup plus polyvalente que le français *en fait* ; le sens de *in fact* peut être rendu en français par bien d'autres locutions que *en fait*.

Dans ce cas, *en fait* pourrait être remplacé par un *mais* rectificatif (« il n'y a pas eu trois, *mais* quatre victimes »). Le dernier cas est aussi un cas d'opposition explicite dans lequel on pourrait remplacer *mais en fait* par *mais quand même*.

La littérature anglophone sur les équivalents de *en fait* (cf. note 9), distingue également deux fonctions : une valeur d'opposition par rapport à ce qui précède (qu'il s'agisse d'une proposition du locuteur lui-même, de son interlocuteur, ou d'une affirmation supposée admise jusque là), et une valeur informationnelle (la locution introduit alors un énoncé qui met l'accent sur un point inattendu à ce moment de la discussion).

Même si la locution adverbiale *en fait* paraît de prime abord fonctionner comme marqueur d'organisation du discours, comme les locutions *en revanche* ou *par contre*, elle ne peut pas toujours être remplacée par ces dernières. De plus, contrairement aux marqueurs d'organisation du discours qui occupent la tête de phrase, la locution *en fait* peut se trouver en incise et même en position finale, comme le montrent les exemples suivants :¹⁰

- (18) *Il ne fallait sans doute pas attendre monts et merveilles de Yanina Wickmayer à Paris. Il était, **en fait**, déjà miraculeux qu'elle ait pu participer à ces Internationaux de France, après avoir subi une arthroscopie au coude il y a trois semaines.* [<http://www.dhnet.be/sport>]
- (19) *J'ai 25 ans, pas encore d'enfant, mais une vie professionnelle et des engagements à assumer. Comme la plupart des femmes modernes **en fait**.* [La Meuse]

C'est pourquoi je soutiens que la locution *en fait* ne fonctionne pas simplement comme marqueur de liaison entre deux actes de langage ou entre l'énoncé qui suit et le texte qui précède, mais qu'en plus de cela, *en fait* ajoute un commentaire du locuteur concernant le statut informationnel de l'énoncé qu'il introduit par rapport à ce que l'interlocuteur peut tenir comme acceptable ou connu. En ce sens, *en fait* marque la relation entre l'énonciateur et le destinataire, soulignant que le locuteur a conscience du caractère inattendu de l'énoncé qu'il avance pour son interlocuteur. Danjou-Flaux (1980) remarque cette spécificité de la locution *en fait* par rapport à *mais* et aux locutions adversatives comme *en revanche* et *par contre*, et note que

¹⁰ Il est intéressant de noter que *en fait* peut être utilisé pour mettre en opposition deux termes dans une même phrase (usage intra-prédicatif, qui ne caractérise pas les adverbes de liaison), comme le montre l'exemple suivant : « *C'est un peu après minuit hier soir, **en fait** à 24h20 ce matin, dimanche, que le président du Concours musical international de Montréal, M. André Bourbeau, a dévoilé les noms des six finalistes du Concours de violon.* » [La Presse]. Ici, *en fait* introduit une précision par rapport au terme qui le précède (« un peu après minuit hier soir ») et ne porte pas sur l'ensemble de l'énoncé. Cet article portant sur l'usage détaché de l'adverbe en tant que qualificateur de l'énonciation, on ne traitera pas ce type de cas.

l'usage de *en fait* ne peut être simplement paraphrasé par « par ailleurs, et en opposition avec ce qui vient d'être dit » : « en disant *En fait...* je me démarque a priori de tout ce qui précède ; en marquant une opposition réelle ou fictive avec ce qui vient avant, je pose clairement mon autonomie dans le rapport d'énonciation, et je me confère l'autorité de celui qui voit ou va plus loin » (*idem*, 138).

Notons de plus que *en fait*, comme *franchement* (voir plus haut), peut figurer dans des énoncés qui servent à accomplir des actes de langage autres qu'assertifs, ce qui n'est le cas ni pour des adverbes comme *probablement* et *malheureusement*, ni pour la plupart des adverbes de liaison comme *en revanche*, *tout compte fait* et *au contraire* :

- (20) *En fait*, je te promets de finir mes devoirs ce soir.
- (21) *En fait*, je te demande de finir tes devoirs ce soir.
- (22) *En fait*, est-ce que tu va finir tes devoirs ce soir ?
- (23) *En fait*, je regrette ne pas avoir fini mes devoirs hier soir.

A l'inverse des adverbes de liaison (connecteurs pragmatiques) qui relie deux actes de langage ou un acte de langage et un contexte discursif, la locution *en fait*, comme d'ailleurs les adverbes illocutifs, met en relation l'énonciateur et le destinataire « en rappelant les principes de coopération linguistique ou en spécifiant les conditions de la relation énonciateur / destinataire » (Nef & Nølke, 1982, 46). L'usage d'un adverbe comme *franchement* souligne la franchise du locuteur à l'égard de son interlocuteur, tandis que l'usage d'une locution comme *en fait* souligne la valeur informationnelle et le caractère inattendu de l'énoncé du locuteur par rapport à ce qui est supposé admis ou connu de l'interlocuteur jusqu'alors. On cherchera à présent à rendre compte de l'effet stratégique de l'usage d'une telle locution dans le discours argumentatif.

5. QUEL EFFET STRATÉGIQUE ?

Les adverbes comme *franchement* et *en fait* sont largement étudiés dans les domaines de la sémantique et de la syntaxe, aussi bien que de la pragmatique et de l'analyse du discours, à côté des adverbes comme *probablement*, *évidemment*, *apparemment*, *malheureusement*. Dans une approche pragmatique, l'effet de leur usage peut être décrit dans les termes de la théorie de la politesse linguistique. Ces adverbes sont considérés comme marquant l'atténuation de l'imposition que l'expression d'un point de vue fait porter sur la face du destinataire, ou comme marquant l'atténuation des conséquences que l'expression de ce point de vue peut avoir pour la face du locuteur lui-même (Brown & Levinson, 1987, Caffi, 1999). En analyse du discours, l'usage des adverbes illocutifs et des locutions comme *en fait* peut être analysé comme un moyen d'organiser le discours et/ou de gérer les rapports entre le locuteur et le destinataire (Hunston & Thompson, 2000,

Hyland, 1998). Pourtant, si l'on veut préciser le rôle que ces mêmes adverbes peuvent jouer dans une discussion argumentative, on doit prendre en compte la nature du coup argumentatif dans lequel ils figurent. La description de l'effet de ces adverbes, dans le discours argumentatif, comme ajoutant un commentaire concernant la franchise et la coopération du locuteur ne suffit pas. Il faut encore prendre en compte le rôle joué par l'énoncé dans lequel ils apparaissent – que cet énoncé avance une thèse ou des arguments à l'appui d'une thèse ou qu'il mette en doute une thèse –, ainsi que les différentes attentes générées par la production de cet énoncé dans une discussion argumentative.

Cette étude, on l'a dit, porte sur les énoncés qualifiés par *franchement* ou *en fait* et qui servent à avancer une thèse dans une discussion argumentative. La condition essentielle à la réussite de cet acte est que la partie qui a avancé une thèse accepte de la défendre si l'autre partie le lui demande (voir van Eemeren & Grootendorst, 1996, 133). En d'autres termes, avancer une thèse fait reposer sur le locuteur la charge de la preuve, l'engage à participer à un dialogue critique, dans le cadre duquel il doit jouer le rôle de protagoniste et répondre aux questions de son interlocuteur (qui fait alors fonction d'antagoniste). Le protagoniste ne peut tester l'acceptabilité de sa thèse qu'en la soumettant aux questions critiques de l'antagoniste.¹¹

Cela dit, le protagoniste d'une thèse ne cherche pas seulement à soumettre sa thèse à une évaluation critique, mais vise aussi une issue favorable à cette évaluation : il espère que l'antagoniste acceptera sa thèse au terme de la discussion. Il ne s'agit donc pas simplement pour lui d'assumer la charge de la preuve ; il doit aussi s'en acquitter avec succès afin de convaincre son adversaire (voir note 5). Dans ce but stratégique, le protagoniste va essayer de gérer la charge de la preuve qui lui incombe. Cette tâche suppose qu'il cherchera à proposer un cadrage de sa thèse qui en facilite la défense, de sorte qu'à la fin de la discussion l'adversaire n'exprime plus de doute contre cette thèse.¹² Le choix du locuteur de qualifier sa thèse en utilisant, par exemple, des adverbes comme *probablement*, *apparemment*, *malheureusement*, *franchement* ou *personnellement* peut donc être expliqué comme une stratégie pour gérer la charge de la preuve.

Le but du locuteur qui qualifie sa thèse par un adverbe portant sur l'énonciation est de suggérer à son interlocuteur qu'il existe entre eux des

¹¹ En principe, les actes d'avancer des arguments et de mettre en doute une thèse (ou les arguments à l'appui de cette thèse) ne font pas peser de charge de la preuve sur celui qui les accomplit.

¹² Pour une vue détaillée de la stratégie de gestion de la charge de la preuve et une description des différentes manières dont les trois catégories d'adverbes de phrase (épistémiques, évaluatifs et illocutifs), lorsqu'ils qualifient la thèse du locuteur, peuvent l'aider à gérer ses obligations probatoires, voir Tseronis (2009).

objets d'accord dont il se propose de partir pour défendre sa thèse contre d'éventuelles questions critiques. De cette manière, le locuteur essaie d'anticiper le doute que l'interlocuteur peut exprimer à l'égard de la thèse ou des arguments avancés à son appui, en suggérant soit qu'aucune question critique ne peut lui être opposée, soit que de telles questions peuvent être facilement résolues. Selon la nature du commentaire que les différents adverbess ajoutent à la thèse en la qualifiant, on peut distinguer différentes manières dont la qualification d'une thèse peut aider le locuteur à gérer la charge de la preuve. Dans la partie suivante, je décrirai comment des adverbess comme *franchement* et *en fait* peuvent avoir un tel effet stratégique.

6. LES ADVERBES *FRANCHEMENT* ET *EN FAIT* : MARQUEURS DE LA STRATÉGIE DE GESTION DE LA CHARGE DE LA PREUVE

On l'a vu, les adverbess *franchement* et *en fait* servent à expliciter un aspect de l'énonciation, à savoir la sincérité du locuteur ou la valeur informative de son énoncé, aspects qui sont présumés de toute énonciation selon le principe de coopération de Grice (1975). La question qui se pose maintenant n'est pas seulement de déterminer à quoi sert une telle explicitation dans la communication et le discours en général mais plus précisément de comprendre à quoi sert de qualifier l'énoncé porteur du point de vue du locuteur dans une discussion argumentative.

Par définition, avancer une thèse est un acte qui rompt avec ce qui était jusqu'alors admis car supposé correct, vrai, soutenable. Pour qu'un assertif fonctionne comme acte d'avancer une thèse, il doit être accompli dans un contexte de conflit d'opinions.¹³ Dans un tel contexte, on s'attend à ce que la position exprimée ne soit pas acceptée immédiatement par l'autre partie, et que celui qui l'a exprimée soit sincère et coopératif (on suppose qu'il n'affirmera rien qu'il ne croie vrai ou correct, et qu'il n'affirmera que ce en soutien de quoi il peut avancer des arguments) (voir Houtlosser, 2001, 2002). Souligner au moyen d'un adverbe cet aspect de l'énonciation n'est jamais innocent. En particulier, l'effet du choix d'un tel adverbe pour insister sur la franchise du locuteur ou le caractère inattendu de l'énoncé-thèse ne peut être compris qu'en relation avec la question de la charge de la preuve, et la façon dont le locuteur cherche à la gérer à son avantage.

Au-delà des différences entre les deux adverbess présentées plus haut, ce qui les rapproche, et les distingue en même temps des autres adverbess de phrase, est le fait que tous deux suggèrent que le locuteur reconnaît que l'énoncé qu'il avance va à l'encontre des attentes de son interlocuteur. Dans le cas de *franchement*, le locuteur signale à son interlocuteur que ce qui suit

¹³ Voir aussi l'illustration du dialogue argumentatif dans Plantin (1996, 20-22).

ne va pas lui plaire, ou ne sera pas en accord avec ce qu'il aurait pu attendre. Dans le cas de *en fait*, le locuteur signale à son interlocuteur que ce qui suit nuance, modifie, voire contredit ce qui était affirmé jusqu'alors. Dans les deux cas, le locuteur se présente comme conscient du décalage qui existe entre sa thèse et les attentes ou l'opinion de son interlocuteur. En choisissant *franchement*, le locuteur essaye d'atténuer ce décalage, en affirmant que c'est en raison du respect dû aux principes de coopération et de sincérité qu'il affirme ce qu'il dit, tout en sachant que cela ne va pas plaire à son interlocuteur. En choisissant *en fait*, le locuteur met l'accent sur le fait qu'il assume de rompre avec ce qui a déjà été accepté au profit d'une nouvelle assertion susceptible d'être, *en réalité*, empiriquement validée.

Que ce soit par l'usage d'un adverbe comme *franchement* ou d'une locution comme *en fait*, le protagoniste souligne que sa thèse est avancée dans un contexte polémique, notifiant à son interlocuteur qu'il est conscient qu'une thèse contraire peut exister ou qu'elle a été déjà avancée sur le sujet.¹⁴ Ce faisant, le locuteur suggère à son interlocuteur que les arguments qu'il est prêt à avancer à l'appui de sa thèse sont assez forts et conclusifs pour justifier une telle audace. Cette explication de l'effet stratégique de ces adverbes est en accord avec l'analyse polyphonique de l'adverbe *franchement* proposée par Hermoso (2009). Dans le cadre d'une comparaison entre l'analyse polyphonique de *franchement* et de *personnellement*, l'auteur remarque qu'avec *franchement*, « le locuteur se situe du point de vue de son allocutaire pour ensuite procéder à occuper une place qui contredit cette position » (*idem*, 33). Comme le note Hermoso, la valeur intensive de *franchement* augmente la distance existant entre les deux points de vue opposés, et réussit à accroître la force argumentative du point de vue exprimé par le locuteur. Dans une approche qui traite l'argumentation comme un discours produit dans l'interaction explicite ou implicite de deux parties, comme celle revendiquée par van Eemeren et Grootendorst (2004), Kauffeld (1998) ou Plantin (2005, voir aussi dans ce volume), le renforcement du point de vue du locuteur qui résulte de l'usage de *franchement* peut être expliqué par rapport à la charge de la preuve que les questions effectives ou potentielles de l'autre partie vont faire peser sur la thèse avancée. En ce sens, la qualification de la thèse par *franchement* ou *en fait* crée un cadre dans lequel le locuteur attend que sa thèse soit mise en question par l'autre partie. En qualifiant sa thèse ainsi, le locuteur suggère que les arguments à l'appui de sa thèse seront à coup sûr conclusifs, et que l'interlocuteur devrait

¹⁴ Edwards et Fasulo (2006), qui ont étudié l'usage de locutions comme *to be honest* dans des interactions, observent que ces locutions, ainsi que des adverbes comme *frankly* et *honestly*, sont utilisés pour introduire des séquences dans lesquelles les interlocuteurs évitent de donner une réponse à la question précédente, ou dans lesquelles ils expriment une évaluation négative. Plus intéressant encore, les auteurs remarquent incidemment que des adverbes comme *actually*, *certainly* ou *in fact* ont une fonction similaire.

se douter que le locuteur n'aurait pas pris le risque d'avancer cette thèse, sachant qu'elle va contre ses attentes, s'il n'avait eu de bons arguments à son appui.

Face à un discours dans lequel l'énoncé qui sert à avancer un point de vue est qualifié par des adverbes comme *franchement* et *en fait*, l'analyste peut donc traiter ces adverbes comme des marqueurs d'une stratégie de gestion de la charge de la preuve. Dans cette perspective, la présence d'un tel adverbe peut aider l'analyste à interpréter les arguments que le locuteur avance à l'appui de sa thèse dans le cadre ainsi proposé. Prenons l'échange suivant, entre deux amis, à la sortie de la projection du film *Iron Man 2* :

- (24) – *Mais, je crois que s'il y en a un troisième, je n'irais pas. Sauf vraiment si c'est à deux euros – et encore ! – et que, sur vingt autres films – comme aujourd'hui – il n'y a vraiment rien ! **Franchement**, Kick ass, je le trouve beaucoup plus intéressant.*
 – *Attends, « beaucoup plus » ?*
 – *Euh, oui ! Surtout qu'il a eu beaucoup moins de moyens ! Son budget, il a dû être dix fois moindre que celui-là !*
 [<http://levillagedesnr.v.20minutesblogs.fr/archive/2010/05/21/kick-ass-l-ambiance-1-2.html>]

Dans le premier tour de parole, le locuteur exprime de façon implicite un jugement négatif sur le film *Iron Man 2*, avant de passer à l'évaluation d'un autre film, *Kick ass*, qu'il compare avec le premier et juge, finalement beaucoup plus intéressant. Le locuteur a qualifié l'énoncé par lequel il avance sa thèse (« *Kick ass* est beaucoup plus intéressant que *Iron Man 2* ») par l'adverbe illocutif *franchement*. Ce faisant, il signale à son interlocuteur qu'il est conscient du fait que l'opinion qu'il exprime va à l'encontre de ce que son interlocuteur aurait pu attendre. Il s'attend à ce que son insistance sur la quantification « beaucoup plus » étonne son interlocuteur. La réaction de celui-ci, lors du second tour de parole, vérifie ses attentes. L'argument avancé par le locuteur en réponse à la réaction sceptique de son interlocuteur (*Attends, « beaucoup plus » ?*) est que le film *Kick ass* (relevant du même genre cinématographique) a eu beaucoup moins de moyens, et un budget dix fois moindre que celui de *Iron Man 2*. Selon le locuteur, un film utilisant un budget limité pour atteindre un résultat satisfaisant est plus intéressant qu'un autre film ayant bénéficié de moyens plus importants pour un résultat équivalent, voire moins bon. En qualifiant sa thèse par *franchement*, le locuteur reconnaît que les arguments qu'il avance peuvent sembler faibles, de prime abord, à l'interlocuteur. Il espère quand même que le cadre d'interprétation construit par l'usage de *franchement* sera adopté par l'interlocuteur : selon ce cadre, on devrait s'attendre à ce que le locuteur dispose de bons arguments à l'appui de la thèse qu'il avance, sans quoi il n'aurait pas pris la décision de la soutenir, sachant qu'il y a dans le public une nette préférence pour la thèse contraire.

Prenons à présent un exemple dans lequel la locution *en fait* qualifie la thèse avancée :

- (25) *Musicalement, les quatre hommes se poussaient les uns les autres à aller encore plus loin, croit Dean DeLeo. « Nous sommes nos pires critiques, affirme-t-il. C'est sain, en fait, parce qu'il y a beaucoup de talent dans ce groupe, et si vous voulez avoir une chanson sur l'album ou si vous voulez que votre chanson soit acceptée, la barre est très haute. »* [Cyberpresse]

Cet extrait est tiré d'un article sur un groupe de quatre musiciens, constitué depuis 20 ans, et qui vient de sortir un nouvel album. La phrase « c'est sain » constitue une évaluation de la phrase précédente, énoncée par le guitariste du groupe Dean DeLeo. On peut reconstruire la thèse qu'il avance ainsi : « Le fait que nous soyons nos pires critiques est sain ». Comme argument à l'appui de cette thèse, il fait valoir qu'une telle ambiance met la barre très haute en ce qui concerne la production et la sélection des chansons, puisque tous les membres du groupe ont du talent. La locution *en fait* en position d'incise qualifie la thèse et signale que le locuteur est conscient du fait que son interlocuteur (ainsi que les lecteurs de cet article) aurait pu penser le contraire (« il n'est pas sain pour les membres d'un groupe de se critiquer sévèrement les uns les autres »). En faisant ce choix, le locuteur propose un certain cadre à partir duquel il invite son interlocuteur à évaluer la force probatoire de ses arguments. S'il avait choisi un adverbe comme *évidemment* ou *apparemment*, il aurait dû avancer des arguments plus forts à l'appui de cette thèse.

7. CONCLUSION

On a proposé une étude systématique et comparative des adverbes illocutifs et de la locution adverbiale *en fait* dans le but de préciser le rôle stratégique que ces expressions peuvent jouer quand elles servent à qualifier la thèse avancée dans une discussion argumentative. On a distingué les cas où ces adverbes ou locutions adverbiales sont intégrés dans l'énoncé, des cas où ils en sont détachés. Ce n'est que dans ces derniers cas que l'on peut considérer que ces adverbes qualifient la thèse : ils ne font pas partie du contenu propositionnel susceptible d'être mis en question par l'autre partie et qui devra alors être justifié par le locuteur. Leur présence dans l'énoncé ne permet pas à l'analyste de distinguer un énoncé-thèse d'un énoncé-argument. En revanche, en raison du rôle cadratif que leur position détachée leur confère par rapport au contenu propositionnel, on peut les analyser comme ajoutant un commentaire à l'acte d'avancer une thèse, ce qui a un effet stratégique plutôt qu'un rôle incidaire.

Alors que *en fait* souligne le caractère inattendu de ce qui est affirmé et que *franchement* souligne la sincérité de celui qui affirme, tous deux signalent que le locuteur reconnaît que sa thèse contredit les attentes de son

interlocuteur. Afin de décrire, en termes argumentatifs, en quoi consiste leur effet stratégique, on a fait appel à la notion de charge de la preuve, indissociable de l'acte d'avancer une thèse. On a défendu l'idée que ces adverbes peuvent être considérés comme un moyen dont dispose le locuteur pour formuler sa thèse de manière à gérer la charge de la preuve à son avantage. Ainsi, leur présence dans l'énoncé-thèse peut être considérée par l'analyste comme un marqueur de stratégie de gestion de la charge de la preuve.

Dans cette étude, je n'ai traité que les adverbes illocutifs au sens strict, sans considérer des adverbes comme *personnellement*, *strictement*, *confidentiellement*, etc., qui font partie de la catégorie des adverbes d'énonciation et qui sont parfois considérés comme appartenant au même groupe que *franchement*. Dans la mesure où ces adverbes ajoutent un commentaire qui porte sur le fait même qu'un acte de langage est accompli, à savoir sur l'énonciation, et non pas sur l'énoncé ou la phrase, ils se distinguent de deux autres grands groupes d'adverbes de phrase (stéréotypiquement représentés par *probablement* et *malheureusement*), et on peut les traiter comme marqueurs d'une stratégie de gestion de la charge de la preuve de la même manière que les adverbes du type *franchement*. Il faut aussi noter que des locutions comme *à franchement parler*, *pour être franc*, *sans mentir*, ou même des phrases comme *je vous le dis franchement*, *si je puis parler franchement* peuvent aussi fonctionner comme marqueurs d'une stratégie de gestion de la charge de la preuve, quand ils servent à qualifier la thèse qu'on avance dans un discours argumentatif.

BIBLIOGRAPHIE

- AIJMER K. (2002), *English discourse particles. Evidence from a corpus*, Amsterdam, John Benjamins.
- AIJMER K. & SIMON-VANDENBERGEN A.-M. (2004), "A model and a methodology for the study of pragmatic markers: the semantic field of expectation", *Journal of Pragmatics*, 36, 1781-1805.
- ANSCOMBRE J.-C. & DUCROT O. (1983), *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- BACH K. & HARNISH R. (1979), *Linguistic communication and speech acts*, Cambridge, MIT Press.
- BELLERT I. (1977), "On semantic and distributional properties of sentential adverbs", *Linguistic Inquiry*, 8, 337-351.
- BROWN P. & LEVINSON S.C. (1987), *Politeness: Some universals in language usage*, Cambridge, Cambridge University Press.

- CAFFI C. (1999), "On mitigation", *Journal of Pragmatics*, 31, 881-909.
- CHARAUDEAU P. (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette.
- CONSTANTIN DE CHANAY H. (1994), "Franchement, je te l'ai dit franchement ! Prolegomènes à une approche notionnelle, sémantique et pragmatique de l'adverbe français", in BASSET L. & PERENNEC M. (éds.), *Les classes de mots : Traditions et perspectives*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 313-337.
- DANJOU-FLAUX N. (1980), "A propos de *de fait, en fait, en effet et effectivement*", *Le Français Moderne*, 48, 110-139.
- DENDALE P. & COLTIER D. (2005), "La notion de la prise en charge ou de responsabilité dans la théorie scandinave de la polyphonie linguistique", in BRES J., HAILLET P., MELLET S., NØLKE H. & ROSIER L. (éds.), *Dialogisme et Polyphonie. Approches linguistiques*, Bruxelles, De Boeck/Duclot, 125-140.
- DOURY M. (2003), "L'évaluation des arguments dans les discours ordinaires : le cas de l'accusation d'amalgame", *Langage et Société*, 105, 9-37.
- DOURY M. (2004), "La classification des arguments dans les discours ordinaires", *Langages*, 154, 59-73.
- DOURY M. (2008), "'Ce n'est pas un argument !' Sur quelques aspects des théorisations spontanées de l'argumentation", *Pratiques*, 139, 111-128.
- DOURY M. (2009), "'Sans faire allégeance' : L'euphémisme dans l'expression des accords et des désaccords dans un débat politique", *Synergies Italie*, n° spécial, 111-124.
- DUCROT O. *et al.* (1980), *Les mots du discours*, Paris, Les éditions de Minuit.
- EDWARDS D. & FASULO A. (2006), "'To be honest': Sequential uses of honesty phrases in talk-in-interaction", *Research on Language and Social Interaction*, 39, 343-376.
- EEMEREN F.H. van & GROOTENDORST R. (1996), *La nouvelle dialectique* (traduction par C. Plantin, S. Bruxelles, M. Doury et V. Traverso), Paris, Kimé.
- EEMEREN F.H. van & GROOTENDORST R. (2004), *A systematic theory of argumentation. The pragma-dialectical approach*, Cambridge, Cambridge University Press.
- EEMEREN F.H. van & HOUTLOSSER P. (2004), "Une vue synoptique de l'approche pragma-dialectique", in DOURY M. & MOIRAND S. (éds.), *L'argumentation aujourd'hui*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 45-71.
- EEMEREN F.H. van, HOUTLOSSER P. & SNOECK HENKEMANS A.F. (2007), *Argumentative indicators in discourse: a pragma-dialectical study*, Dordrecht, Springer Argumentation Library, vol.12.
- GREENBAUM S. (1969), *Studies in English adverbial usage*, London, Longman.
- GRICE P. (1975), "Logic and conversation", in COLE P. & MORGAN J. (éds.), *Syntax and Semantics*, vol. 3: *Speech Acts*, New York, Academic Papers, 41-58.
- GRIEVE J. (1996), *Dictionary of contemporary French connectors*, Londres, Routledge.

- GUIMIER C. (1996), *Les adverbes du français. Le cas des adverbes en –ment*, Paris, Ophrys.
- HERMOSO A. (2009), “Franchement et personnellement : deux attitudes énonciatives, deux moments de l’énonciation”, *Langue Française*, 161, 23-38.
- HOUTLOSSER P. (2001), “Points of view”, in EEMEREN F.H. van (éd.), *Crucial concepts in argumentation theory*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 27-50.
- HOUTLOSSER P. (2002), “Indicators of a point of view”, in EEMEREN F.H. van (éd.), *Advances in pragma-dialectics*, Amsterdam/Newport News, Sic Sat/Vale Press, 169-184.
- HUNSTON S. & THOMPSON G. (éds.) (2000), *Evaluation in text: authorial stance and the construction of discourse*, Oxford, Oxford University Press.
- HYLAND K. (1998), *Hedging in scientific research articles*, Amsterdam, John Benjamins.
- KAUFFELD F.J. (1998), “Presumptions and the distribution of argumentative burdens in acts of proposing and accusing”, *Argumentation*, 12, 245-266.
- MOLINIER C. (1990), “Une classification des adverbes en –ment”, *Langue Française*, 88, 28-40.
- MOLINIER C. (2009), “Les adverbes d’énonciation. Comment les définir et les sous-classer ?”, *Langue Française*, 161, 9-21.
- MØRDRUP O. (1976), “Sur la classification des adverbes en –ment”, *Revue Romane*, 11, 317-333.
- NEF F. & NØLKE H. (1982), “A propos des modalisateurs de l’énonciation”, *Revue Romane*, 17, 34-54.
- OH Sun-Young (2000), “Actually and in fact in American English: A data-based analysis”, *English Language and Linguistics*, 4, 243-268.
- PERELMAN C. & OLBRECHTS-TYTECA L. (1958), *La nouvelle rhétorique. Traité de l’argumentation*, Bruxelles, Editions de l’Université de Bruxelles.
- PLANTIN C. (1996), *L’argumentation*, Paris, Le Seuil.
- PLANTIN C. (2005), *L’argumentation. Histoire, théories et perspectives*, Paris, PUF.
- SEARLE J. (1969), *Speech acts: An essay in the philosophy of language*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SIMON-VANDENBERGEN A.-M. & AIJMER K. (2002-2003), “The expectation marker of course in a cross-linguistic perspective”, *Languages in Contrast*, 4, 13-43.
- SMITH S.W. & JUCKER A.H. (2000), “Actually and other markers of an apparent discrepancy between propositional attitudes of conversational partners”, in ANDERSEN C. & FRETHEIM T. (eds), *Pragmatic markers and propositional attitude*, Amsterdam, John Benjamins, 207-237.
- TSERONIS A. (2009), *Qualifying standpoints. Stance adverbs as a presentational device for managing the burden of proof*, Utrecht, LOT Dissertation Series.